

## A L'ATTENTION DES MOTO-CLUBS

A Paris, le 13 août 2021



# COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA FFM

## PASS SANITAIRE & SPORT MOTO

---

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Dans le cadre du plan national de lutte contre l'épidémie de Covid 19, le Président de la République a annoncé en juin dernier la mise en place d'un Pass Sanitaire.

Depuis le décret n°2021-1059 du 07 août 2021, ce dispositif est devenu obligatoire dès la première personne accueillie.

Il n'est évidemment pas question de rentrer dans un quelconque débat concernant l'opportunité de ce dispositif, mais je dois être très clair, cette mesure de contrôle est une décision gouvernementale, à laquelle il nous sera impossible de déroger.

Depuis quelques mois, nous vivons notre sport à huis clos ou avec des jauges spectateurs limitées, le Pass Sanitaire constitue la seule solution pour accueillir un public plus nombreux sur nos épreuves.

Le Pass Sanitaire est donc requis pour entrer sur nos sites de pratique pour les adultes depuis le 9 août, il le sera pour les jeunes de 12-17 ans à partir du 30 septembre prochain, enfin, les moins de 12 ans sont exemptés de cette mesure.

A noter que les personnes salariées ou intervenant à titre bénévole au sein d'un moto club sont dispensées de présenter un Pass Sanitaire, jusqu'au 30 août 2021.

Pour mémoire, le Pass Sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- Un certificat de vaccination à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après leur dernière vaccination.
- Un résultat positif d'un test PCR d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois attestant du rétablissement du COVID.
- Un test de dépistage PCR, antigénique ou un autotest effectué sous la supervision d'un professionnel de santé négatif de moins de 72h.

Par ailleurs, le Pass Sanitaire dispense du port du masque dans l'enceinte sportive sauf décision du préfet de département, de l'exploitant ou de l'organisateur.

L'expérience acquise par nos Moto-Clubs depuis le début de cette crise sanitaire et la mise en place par la Fédération de protocoles sanitaires adaptés, sont de véritables atouts sur lesquels s'appuyer pour accueillir nos pratiquants et nos spectateurs.

Pour plus de précisions sur l'ensemble des modalités s'appliquant à nos activités, ainsi que sur l'utilisation du Pass Sanitaire, vous pouvez retrouver nos protocoles actualisés en téléchargement sur notre site [ffmoto.org](http://ffmoto.org), [rubrique Clubs](#).

Soyez assurés que nous sommes conscients que la mise en place de ce dispositif de contrôle constitue une contrainte supplémentaire pour nos pilotes, bénévoles et clubs.

Nous traversons une crise inédite, de nombreuses épreuves n'ont pas pu se tenir en début d'année, il nous appartient de tout mettre en œuvre pour nous approprier ce nouveau dispositif afin d'organiser le maximum d'épreuves les prochaines semaines et répondre ainsi à l'attente de nos pilotes.

Les services de la Fédération se tiennent à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sébastien POIRIER,  
Président

---

**Fédération Française de Motocyclisme**

74 Avenue Parmentier

75011 Paris

Téléphone : 01.49.23.77.00 / E-mail : [ffm@ffmoto.com](mailto:ffm@ffmoto.com)

